

PR-704 V



LÉGISLATURE 2007-2011
ARRÊTÉ PR-704 V
SÉANCE DU 13 OCTOBRE 2010

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes
du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

par 42 oui contre 23 non

Article unique. – Le règlement concernant la salle de concert de l'Alhambra est approuvé.

Certifié conforme:

La Secrétaire:

Hélène Ecuyer

La Présidente:

Frédérique Perler-Isaaz